

Éditorial

Ce numéro de Responsabilité & Environnement est consacré à l'analyse du cycle de vie (ACV), une méthode consistant à analyser l'impact des produits et des services sur l'environnement, sur la totalité de leur cycle de vie (« du berceau à la tombe »).

L'ACV a connu une grande vogue dans les années 1990. Beaucoup voyaient alors en elle une sorte d'outil universel permettant d'optimiser toutes les activités économiques en tenant compte de leurs impacts en matière d'environnement, voire en matière sociale... Puis est venu un certain désenchantement, lié à la complication croissante des modalités de calcul et au caractère statique de la méthode, qui paraissait être davantage destinée à mesurer des impacts existants sur l'environnement qu'à améliorer les performances des produits et des services.

Mais depuis quelques années, on constate un net regain d'intérêt pour l'ACV, lié notamment à deux besoins concourants : celui d'appuyer les démarches d'éco-conception menées par les industriels, et celui d'offrir aux consommateurs une réponse à leur demande d'information sur les produits. Il est donc très opportun que l'Association française des ingénieurs et techniciens de l'environnement (AFITE) ait consacré à cette question un colloque, qui s'est tenu le 17 novembre 2011. La plupart des articles composant ce numéro de Responsabilité & Environnement ont été rédigés par des intervenants au colloque ; ils présentent un état des lieux complet de l'ACV, qui semble avoir trouvé aujourd'hui sa juste place et son rythme de croisière.

Dans son article, Rémi Guillet rappelle que les débuts de l'ACV en France remontent aux chocs pétroliers des années 1970, qui ont amené les pouvoirs publics à faire évaluer les contenus énergétiques des matériaux et des procédés industriels. Mais dès cette époque, il est apparu que les résultats dépendaient considérablement des hypothèses retenues : selon le choix fait entre deux hypothèses - chacune, prise isolément, étant apparemment raisonnable -, les chiffres pouvaient varier du simple au quintuple !

Par ailleurs, certaines entreprises adeptes du green washing ont bien vite tenté d'exploiter dans leur publicité certains bons résultats obtenus par leurs produits dans le cadre d'ACV fondées sur tel ou tel critère particulier. Mais, comme le souligne Dominique Dron, « le recyclage économise de la matière, mais pas toujours de l'énergie ni de l'eau ; les cultures énergétiques peuvent économiser des énergies fossiles, mais ne réduisent pas forcément la pollution des eaux ni les importations de phosphates... ». Voilà qui amène à s'interroger sur le critère à privilégier !

Ces difficultés ont conduit à l'essor d'approches multicritères, qui s'est traduit par une complexification extrême des calculs, avec plusieurs inconvénients majeurs : il est devenu de plus en plus difficile de donner une interprétation intuitive aux résultats des ACV, ce qui a fait d'elles un outil peu adapté à la conception de nouveaux produits ; dans la pratique, l'utilisation de cette méthode s'est retrouvée circonscrite aux très grandes entreprises ; et, finalement, les seuls résultats démontrés sans aucune ambiguïté étaient des évidences, ce qui donnait l'impression de bâtir un « marteau-pilon pour écraser une mouche »...

J'ajouterai, personnellement, un regret supplémentaire : la dimension économique a bien souvent été oubliée. Or, dans le domaine de l'environnement comme partout ailleurs, n'est-il pas souhaitable de privilégier les investissements permettant de maximiser les effets positifs sur les critères retenus ? Tout cela a conduit à un certain désamour pour les ACV.

Mais au cours des dernières années, des progrès considérables ont été réalisés. En premier lieu, les pratiques tant en matière de réalisation des ACV que de leur utilisation ont fait l'objet d'importants travaux de normalisation, que Philippe Osset présente dans son article. L'affichage environnemental, en particulier, qui est désormais encadré par la loi, donne lieu à des référentiels de bonnes pratiques ; Christine Cros et Jérôme Payet en donnent certains exemples remarquables.

Quelques filières peuvent désormais servir de référence pour le bon usage des ACV. C'est par exemple le cas de la valorisation de pneus usagés non réutilisables, dans le cadre d'ALIAPUR. Et certains grands donneurs d'ordres associent désormais leur réseau de PME sous-traitantes à des démarches d'éco-conception, comme le montre l'exemple de CORINE pour la filière hélicoptère, que présente Pierre Garçon.

A présent, l'ACV semble avoir trouvé sa juste place au sein des entreprises. Comme le dit judicieusement Alain Rousse dans son avant-propos, « l'ACV est l'outil de prédilection des entreprises innovantes ». Aujourd'hui, cet outil est utilisé au premier chef pour la conception des produits, et plus seulement pour la communication à leur sujet (même si cette utilisation est la plus visible pour le grand public).

Mais, comme le souligne Pénélope Vincent-Sweet, l'ACV reste une aide à la réflexion et non à la décision ; elle est un simple outil, qui « ne devra jamais se substituer à une réflexion large, critique et approfondie ».

Pierre COUVEINHES